



SOMMAIRE DES RÉSERVES CONCERNANT DES DISPOSITIONS DE BIENS EN IMMOBILISATION

- Utiliser cette formule si vous êtes un particulier (autre qu'une fiducie) qui
 - a) déclare une réserve que vous aviez réclamé sur votre déclaration de 1990 et/ou
 - b) réclame une réserve pour 1991 visant une réserve de 1990 ou une disposition de biens en immobilisation en 1991, là où une partie du montant de la disposition ne sera pas payée avant une année subséquente.
- Consulter le chapitre intitulé *Réserves* dans le Guide d'impôt - Gains en capital de 1991 et la version la plus récente du Bulletin d'interprétation IT-236 intitulé *Réserves à l'égard de disposition de Biens en immobilisation* pour les règles concernant le calcul des biens en immobilisation et pour des précisions concernant ce que l'on considère être un bien agricole familial.
- Vous pouvez réclamer une réserve pour l'année 1991 à la ligne 394 seulement si elle vise des dispositions, effectuées avant le 13 novembre 1981, de bien en immobilisation ou si elle vise des dispositions, effectuées après le 12 novembre 1981 et avant 1985, de biens agricoles familiaux ou des dispositions d'actions de petite entreprise en faveur de votre enfant.
- Si les montants à la ligne 377, 381, 389, 390 et/ou 396 sont négatifs, mettez-les entre parenthèses. Habituellement, on arrive à un montant négatif quand une réserve pour l'année 1991, visant des dispositions en 1991, est réclamée et que la réserve totale pour l'année 1991 dépasse la réserve réclamée en 1990, s' il y a lieu.
- Veuillez joindre une copie dûment remplie de cette formule à votre déclaration de revenus des particuliers de 1991.

DÉTACHER ICI



SOMMAIRE DES RÉSERVES CONCERNANT DES DISPOSITIONS DE BIENS EN IMMOBILISATION

NOM AU COMPLET (en majuscules)	NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE
--------------------------------	----------------------------

PARTIE 1 – DISPOSITIONS DE BIENS EN IMMOBILISATION EFFECTUÉES APRÈS 1984

A. DISPOSITIONS DE BIENS AGRICOLES FAMILIAUX OU DE BIENS AGRICOLES ADMISSIBLES EFFECTUÉES APRÈS 1984

Montant (s'il y a lieu) de la réserve de 1990 concernant des dispositions de biens agricoles familiaux effectuées en 1985 en faveur de votre enfant. **370**

Moins : Montant (s'il y a lieu) de la réserve de 1991 concernant des dispositions de biens agricoles familiaux effectuées en 1985 en faveur de votre enfant. **372**

Total partiel 373

Montant (s'il y a lieu) de la réserve de 1990 concernant des dispositions de biens agricoles admissibles effectuées après 1986 et des dispositions de biens agricoles familiaux effectuées en faveur de votre enfant après 1985. **374**

Moins : Montant (s'il y a lieu) de la réserve de 1991 concernant des dispositions de biens agricoles admissibles effectuées après 1987 et des dispositions de biens agricoles familiaux effectuées en faveur de votre enfant après 1985. **376**

Total partiel 377

B. DISPOSITIONS D' ACTIONS ADMISSIBLES DE PETITE ENTREPRISE EFFECTUÉES APRÈS LE 17 JUIN 1987

Montant (s'il y a lieu) de la réserve de 1990 concernant des dispositions d'actions admissibles de petite entreprise effectuées après le 17 juin 1987. **378**

Moins : Montant (s'il y a lieu) de la réserve de 1991 concernant des dispositions d'actions admissibles de petite entreprise effectuées après le 17 juin 1987. **380**

Total partiel 381

C. DISPOSITIONS D' AUTRES BIENS EFFECTUÉES APRÈS 1984

Montant (s'il y a lieu) de la réserve de 1990 concernant des dispositions d'actions du capital-actions d'une corporation exploitant une petite entreprise effectuées en 1985 en faveur de votre enfant. **382**

Moins : Montant (s'il y a lieu) de la réserve de 1991 concernant des dispositions d'actions du capital-actions d'une corporation exploitant une petite entreprise effectuées en 1985 en faveur de votre enfant. **384**

Total partiel 385

Montant (s'il y a lieu) de la réserve de 1990 concernant des dispositions d'autres biens effectuées après 1986 et d'actions du capital-actions d'une corporation exploitant une petite entreprise effectuées après 1985 en faveur de votre enfant, à l'exception des dispositions de biens visées par les sections A ou B ci-dessus. **386**

Moins : Montant (s'il y a lieu) de la réserve de 1991 concernant des dispositions d'autres biens effectuées après 1987 et d'actions du capital-actions d'une corporation exploitant une petite entreprise effectuées après 1985 en faveur de votre enfant, à l'exception de dispositions de biens visées par les sections A ou B ci-dessus. **388**

Total partiel 389

Total des réserves concernant des dispositions de biens en immobilisation effectuées après 1984 (total des lignes 373, 377, 381, 385 et 389 ci-dessus) 390

PARTIE 2 – DISPOSITIONS DE BIENS EN IMMOBILISATION EFFECTUÉES AVANT 1985

Montant (s'il y a lieu) de la réserve de 1990 concernant des dispositions effectuées avant 1985. **392**

Moins : Montant (s'il y a lieu) de la réserve de 1991 concernant des dispositions effectuées avant 1985. **394**

Total partiel 395

MONTANT TOTAL DES RÉSERVES À INCLURE DANS LE TOTAL DES GAINS (OU PERTES) EN CAPITAL POUR 1991 (Total des lignes 390 et 395 – Si le résultat est négatif, le mettre entre parenthèses). Transcrire le montant à la ligne 538 de l'annexe 3. 396